
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation de démolition, lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026, qui aura lieu à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame, à 19 heures.

La demande présentée par *Domaine Turnbull S.E.C* a pour but de démolir l'immeuble situé au 20, rue Saint-Thomas. L'utilisation projetée du sol dégagé est la construction d'un bâtiment multifamilial avec des espaces commerciaux au rez-de-chaussée.

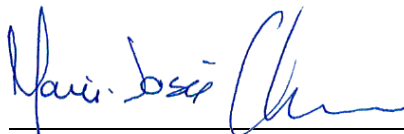
Toute personne qui veut s'opposer à la démolition du bâtiment situé au 20, rue Saint-Thomas doit, dans les 10 jours qui suivent la diffusion du présent avis, faire connaître, par écrit, son opposition. Les commentaires peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'Hôtel de Ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie

1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5
Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 14 mai 2026.



Marie-Josée Charron, greffière